



Paris, le 10 mars 2011

**Communiqué**

**Jean-Patrick GILLE**, Secrétaire national à la famille  
**Sibeth NDIAYE**, Secrétaire nationale à la petite enfance  
**Bruno JULLIARD**, Secrétaire national à l'éducation

**« Pas de bébés à la consigne » :  
Le Parti socialiste soutient la mobilisation du 11 mars 2011**

Les professionnels de la petite enfance appellent à la grève et à la manifestation ce vendredi 11 mars pour protester contre la volonté de la droite d'imposer une politique du chiffre au mépris de l'intérêt des enfants et des familles.

Nicolas Sarkozy avait annoncé la création de 200 000 places d'ici 2012 pour les enfants de moins de trois ans, qui sont gardés aujourd'hui à 60% par un membre de leur famille, le plus souvent leur mère.

Non seulement cet engagement ne répondait pas aux besoins, estimés à 350 000 par la Caisse nationale d'allocations familiales, mais en plus le gouvernement cherche à pallier son manque d'investissement en proposant de nouveaux modes d'accueil qui dégradent la qualité de la prise en charge des tout-petits : 8 000 places en jardins d'éveil privés en lieu et place de crèches et des « maisons d'assistantes maternelles » qui échappent aux règles de fonctionnement des structures collectives. La diminution de l'exigence de formation des assistant-e-s maternel-le-s et l'accueil en surnombre dans les crèches rendent impossible les activités d'éveil et portent atteinte à la sécurité même des enfants.

La scolarisation dès deux ans, dont il a été prouvé qu'elle permettait de réduire les inégalités entre les enfants, est gravement remise en cause : elle a dégringolé de 35% à 15,2% des enfants de deux ans depuis 2000.

Le Parti socialiste soutient la mobilisation et demande le retrait des décrets qui organisent la dérégulation de ce secteur. Il réaffirme son attachement à la création d'un véritable service public de la petite enfance, non soumis à la directive européenne « Services » et dont l'offre d'accueil, diversifiée, fiable et solidaire, doit permettre de répondre aux besoins de chaque enfant au fur et à mesure de son développement. Le nombre d'enfants accueillis dans des structures collectives doit être triplé d'ici dix ans. La scolarisation des 2-3 ans doit cesser d'être une variable d'ajustement budgétaire : elle doit être possible dès deux ans et rendue obligatoire à trois ans, ce qui doit se traduire par l'arrêt de la suppression de postes dans l'Education nationale.